
Konkurse Faillites Fallimenti

No 18 Mittwoch, 28.01.2009 127. Jahrgang

1. *Débitrice:*
Calypso Immobilien AG, Rte de la Glâne 11,
1700 Fribourg
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 2732 Reconvilier,
18.03.2009.
3. *Salle de l'enchère:* 14.00 heure, Restaurant de la Gare
4. *Conditions de vente à partir de:* 20.02.2009 jusqu'au
02.03.2009
Lieu de dépôt des conditions de vente: Moutier - Bienne
Autres indications: Cette réalisation a lieu sur commission
rogatoire de l'Office cantonal des faillites à Fribourg. Les
conditions de vente, l'état des charges, le rapport d'expertise,
l'extrait du cadastre, seront déposés à l'Office des poursuites
et des faillites du Jura bernois-Seeland, agence de Moutier à
Moutier, ainsi qu'à l'Office des poursuites et des faillites du
Jura bernois-Seeland "consultation sur rendez-vous", Rue
Neuve 8, 2501 Bienne.
5. *Objets des enchères:* Immeuble: Ban de Reconvilier, feuillet
no 1168, bâtiment, Grand-Rue 40, 246 m2, jardin, cour,
92 m2.
Valeur officielle: Fr. 1'404'900.00
Valeur incendie: Fr. 2'200'000.00
Valeur vénale: Fr. 360'000.00 (estimation de l'expert)
6. *Remarques:* L'immeuble sera vendu après une seule criée,
à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant
l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le
nouvel acquéreur devra payer, séance tenante, un acompte
de Fr. 65'000.00. Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit
au moyen d'un chèque émis par une banque suisse. Les
chèques personnels ne sont pas acceptés. En outre, des ga-
ranties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance
tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente. Le
responsable du dossier donne volontiers des renseignements
complémentaires au sujet des conditions de vente au nu-
méro suivant: 032/494 56 62 (M. Peng). Les enchérisseurs
devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés,
d'un extrait récent du Registre du commerce. Il sont rendus
attentifs aux dispositions légales (LFAIE, révisée le 30 avril
1997 et l'ordonnance du 10 septembre 1997) relatives à
l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en
raison d'une participation étrangère prépondérante.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland,
Agence de Moutier
2740 Moutier

(00347435)